



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.1/2005/4
19 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers

(Quatre-vingt-dix-neuvième session, 17-19 octobre 2005,
point 6 a) ii) de l'ordre du jour)

INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE

Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)

Examen de nouvelles propositions d'amendement à l'annexe I de l'AGR

Communication de la Turquie

Propositions

A. Routes principales

1) Orientation ouest-est

b) Routes intermédiaires

– Inclure à nouveau la E 88 entre Ankara et Refahiye

Désignation générale

E 88: Ankara – Yozgat – Sivas – Refahiye.

– Inclure à nouveau la E 96 entre Izmir et Sivrihisar.

Désignation générale

E 96: Izmir – Uşak – Afyon – Sivrihisar

2) Orientation nord-sud

b) Routes intermédiaires

- Inclure à nouveau la E 97 entre Trabzon et Aşkale.

Désignation générale

E 97: Trabzon – Gümüşhane – Aşkale

B. Routes d'embranchement, de rocade ou de liaison

- Nouvelle route E entre Izmit et Çeşme

Désignation générale

E 881: Izmit – Bursa – Balıkesir – Manisa – Izmir – Çeşme (un numéro à trois chiffres a été retenu parce qu'il n'y avait pas de nombre approprié à deux chiffres disponible)

Justification

Les itinéraires sont présentés sur la carte ci-jointe. Certaines des routes mentionnées (E 88, E 96 et E 97) doivent être incluses à nouveau dans le réseau de routes E. Toutes les propositions concernent le territoire turc. Les routes considérées constituent des liens importants entre les routes repères E 70, E 80 et E 90 ou permettent de rejoindre la Méditerranée ou la mer Noire.


